



Lignes directrices du Fonds de transfert des connaissances Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick

Communications nationales et internationales à un congrès réalisées par les personnes étudiante en médecine

Janvier 2022

Contexte

Ces lignes directrices balisent le soutien financier offert à partir des fonds de soutien à la recherche du Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick (CFMNB) aux personnes inscrites au programme de médecine. Ces fonds ont été créés dans le but de soutenir le développement de la recherche au CFMNB, d'accroître le transfert des connaissances aux niveaux national et international et favoriser le partage de connaissances entre étudiantes et étudiants en médecine.

Objectif

Favoriser l'exposition à la recherche et le rayonnement du CFMNB en augmentant la participation aux communications nationale et internationale.

Types de transfert des connaissances admissibles

Frais associés à la participation à un congrès

Le CFMNB reconnaît qu'une présentation à un congrès sous forme d'affiche, communication orale ou conférence sur invitation constitue une forme d'activité d'éducation continue ou de formation complémentaire.

Activités pour lesquelles un support est offert : Tout congrès, colloque ou forum organisé sous l'égide d'une association scientifique reconnue où les communications sont évaluées par un comité de pairs.

Soutien financier

Le fonds de transfert des connaissances offre un soutien financier sous forme de remboursement. Les requérants se verront rembourser les frais admissibles en fonction de l'allocation annuelle établie selon le statut du requérant.

Statuts des requérants et admissibilités

La requérante ou le requérant est la personne qui effectue une demande de remboursement au Fonds de transfert des connaissances.

Requérants admissibles

Afin d'être admissible, la requérante ou le requérant doit être 1) auteur de la présentation (affiche, communication orale ou conférence) 2) détenir l'un des statuts admissible et 3) avoir reçu l'approbation et détenir une preuve d'absence motivée.

1. Auteur

Une seule auteure ou un seul auteur par présentation peut soumettre une demande de remboursement. La présentation ou le résumé doit avoir été approuvé par les responsables du congrès.

2. Statuts admissibles

- Étudiante ou étudiant MD
- Étudiante ou étudiant MD-M. Sc. ou MD-Ph. D.
- Résidente ou résident

Étudiante ou étudiant en médecine et résidente ou résident : se dit d'une personne inscrite à un programme de formation en médecine ou de résidence de l'Université de Sherbrooke au site de Moncton.

Étudiante ou étudiant MD-M. Sc. ou MD-Ph. D. : se dit d'une personne inscrite à un programme conjoint de 2^e ou 3^e cycle à l'Université de Sherbrooke concomitante à leur formation médicale au site de Moncton.

3. Absence motivée

La personne étudiante ou en résidence qui souhaite s'absenter de tout cours, tuto, stage afin de participer à un congrès doit obtenir une preuve d'absence motivée. Cette demande doit être faite et obtenue avant de soumettre une demande de soutien financier. Toute information concernant le processus de demande d'absence pour les personnes étudiantes est disponible au : <https://intranet.med.usherbrooke.ca/etudiants/etudiants-predoc/reglements-procedures/SitePages/PresenceObligatoire.aspx>

Frais de voyage admissibles

- Frais de transport (avion, autobus, taxi, location de véhicule);
- Frais d'hébergement;
- Frais de repas (seulement les repas non inclus lors du congrès);
- Frais d'inscription de la personne qui présente (tarif étudiant).

Remboursement maximal

- Les frais de voyage admissibles sont remboursables **jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par présentation, si l'événement est au Canada, et de 3 000 \$ si l'événement se déroule dans un autre pays.**

- Les requérants doivent également respecter l'allocation maximale annuelle des Fonds de transfert des connaissances :
 - **Étudiante ou étudiant en médecine, MD-M.Sc ou MD-Ph.D et résidente ou résident** : ont droit à une allocation de 5 000 \$ par année pour leurs activités de transfert de connaissances. Le maximum autorisé par requérant est de deux remboursements pour frais de voyage et de déplacement à un congrès par année.

Exigences liées au remboursement des frais de voyage et déplacements

- S'engager à utiliser le logo du CFMNB.
- S'engager à identifier le CFMNB comme une des affiliations.

Procédure pour soumettre une demande

- 1) Toute demande de présentation à un congrès doit parvenir au directeur de la recherche (mathieu.belanger@umoncton.ca) **au moins 45 jours avant** la date du début du congrès.
- 2) La demande doit inclure :
 - Un estimé des montants encourus lors de la participation au congrès. Veuillez remplir et joindre à votre demande le document « Demande de soutien financier-Avant participation » et inclure les références en ligne des estimés (ex. lien pour frais d'inscription, capture d'écrans liée aux frais de billets d'avion, etc.).
 - L'approbation d'absence motivée.

Procédures pour obtenir un remboursement

Veuillez faire parvenir l'ensemble de la documentation suivante au directeur adjoint à la recherche florian.euzen@umoncton.ca :

- Pièces justificatives : Exemples de pièces justificatives : cartes d'embarquement d'avion, train ou bus, reçus lors des déplacements en taxi, reçus en votre nom des frais d'hébergement ou d'inscription au congrès, reçus des repas (si non inclus lors du congrès) et autres. Toutes pièces justificatives doivent être remises conformément à la politique de remboursement pour les dépenses de voyage de l'Université de Moncton (<https://www.umoncton.ca/umcm-finances/politiques>).
- Copie du résumé (abstract) et d'une preuve d'acceptation du résumé. Le résumé doit inclure le nom de tous les auteurs et auteures ainsi que l'affiliation au CFMNB.

Décision

- Le comité de direction de la recherche du CFMNB étudie les demandes dans le respect de l'allocation annuelle maximale accordée par type d'activités de transfert des connaissances et statut du requérant. Les membres du comité peuvent consulter des pairs, selon le besoin.

- Advenant qu'il y ait plus de demandes que d'opportunités de support financier, le choix des présentations retenues sera basé sur :
 - La qualité scientifique du projet et de la conférence;
 - La perspective de carrière en recherche de l'étudiant ;
 - L'éventualité que le projet fasse l'objet d'autres formes de rayonnement, dont une publication subséquente; et
 - L'historique de recours à ce programme de financement.